



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 5 décembre 2024

LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ET L'ÉTAT RENOUVELLENT LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE POUR RENFORCER L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Le contrat départemental lecture est un dispositif de l'État destiné à soutenir la mise en œuvre des politiques départementales de lecture publique en finançant des actions portées par les bibliothèques départementales. Il permet de réaffirmer le rôle de chef de file des bibliothèques départementales en faveur du développement culturel, notamment dans les territoires ruraux. Il conforte aussi leur rôle moteur dans la prévention de l'illettrisme et la formation des professionnels et des bénévoles. Les objectifs des actions relevant de ces contrats sont définis sur la base d'un état des lieux et d'une vision partagée des enjeux du territoire et de la politique de lecture publique.

Avec l'État (Direction régionale des affaires culturelles), le Département d'Ille-et-Vilaine, qui s'est engagé dans ce dispositif dès 2015, a fait le choix d'inscrire cette dynamique dans la durée.

L'État et le Département signent ainsi un troisième contrat départemental lecture pour une durée de trois ans. Ils renouvellent leurs engagements réciproques et cofinancent un ensemble d'actions portées par la bibliothèque départementale afin de renforcer l'accès à la culture pour tous les Breilliens.

l'Ille-et-Vilaine compte **289 bibliothèques** animées par **523 salariés** et **2 856 bénévoles**.
6 265 009 prêts tous supports confondus ont été effectués par **1 039 735 emprunteurs actifs**.

L'engagement du Département et de l'État a notamment permis de :

- **créer 12 bibliothèques** dans des communes non desservies,
- d'en **agrandir ou rénover 31**,
- d'en améliorer l'**accessibilité**,
- de **diversifier les pratiques culturelles** proposées,
- d'étoffer la **diversité des supports**, notamment numériques, mis à disposition des publics,
- d'**étendre les horaires** d'ouverture aux publics.

Quatre axes sont privilégiés dans l'orientation du partenariat Département-État sur les trois prochaines années :

- impulser et accompagner le changement des pratiques visant un impact de **développement durable** dans les bibliothèques,
- poursuivre le soutien au développement du **rôle social et éducatif** des bibliothèques pour renforcer **l'élargissement des publics, notamment les plus éloignés de la lecture**,
- poursuivre l'accompagnement des coopérations et leur formalisation pour garantir **l'accès à des services culturels de qualité dans la durée**,
- promouvoir les **langues de Bretagne**.

Contacts presse

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne : communication-drac.bretagne@culture.gouv.fr / 02 99 29 67 14

Département d'Ille-et-Vilaine : presse@ille-et-vilaine.fr / 02 99 02 41 09